



Objet : lettre de recommandation

Madame, Monsieur

Le Collectif RPM est un réseau de structures à rayonnement départemental ou régional conduisant une mission d'intérêt général en direction des musiciens. Ces structures s'inscrivent dans une démarche d'ouverture pédagogique, de recherche et d'analyse sur les pratiques actuelles de la musique.

Le Collectif RPM offre donc un espace de concertation nationale permanent sur le sujet de l'enseignement, de l'accompagnement et de la formation des musiciens à partir de visions partagées sur la diversité des modes d'apprentissage de la musique.

La pratique vocale collective en musiques actuelles est un élément qui tend à prendre de l'importance au sein des structures de musiques actuelles, alors que nos réseaux ne disposent pas d'une culture forte dans ce domaine. Elle peut donc permettre :

- d'élargir le spectre des pratiques artistiques
- de prendre en compte des pratiques émergentes

Le Collectif RPM atteste, au travers des témoignages de ses adhérents/organisations/structures membres, de la compétence de la PFI à répondre aux demandes d'accompagnement des acteurs culturels dans les territoires dans le développement des pratiques artistiques, en particulier dans le domaine de la voix et de la qualité des actions mises en œuvre par ses membres (Missions voix en région).

La mise en œuvre de la certification « Encadrer des pratiques vocales collectives en musiques actuelles » permettra la validation, par le monde professionnel du spectacle vivant et plus largement des secteurs de la culture et de l'animation, de capacités professionnelles essentielles pour le développement de pratiques émergentes en musiques actuelles et plus globalement pour l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles.

Cette mise en œuvre permettra en particulier aux professionnels en charge d'encadrer ou accompagner des projets éducatifs et d'éducation artistique et culturelle de valider des compétences acquises au travers de leur expérience et leur pratique, en particulier les professionnels du chant choral, de l'enseignement spécialisé (conservatoires, écoles de musiques, ...) et de l'enseignement général (écoles, collège, lycée, Université), amenés à encadrer des pratiques vocales. Elle leur permettra notamment d'acquérir/approfondir des compétences en matière de pédagogie et d'animation de groupe vocal, de techniques vocales et corporelles, de croisement des styles et esthétiques voix – musiques actuelles.

Les pratiques vocales collectives en musiques actuelles sont à la croisée de plusieurs métiers (chef de chœur, professeur de chant, de musique, animateur culturel,...) et cette certification apporte une complémentarité aux parcours et dispositifs de formation dans une transversalité entre ces disciplines et pratiques.

Cette certification répond par conséquent à nos attentes en terme de diffusion des pratiques de l'accompagnement comme posture pédagogique, et ce à travers la prise en compte de l'oralité, de la création, et des outils numériques dans le processus de transmission. La méthode de concertation à laquelle nous avons été impliquée nous conforte dans l'idée que cette démarche pourra constituer un levier pour faire évoluer les pratiques et faire ce rentrer de nouveaux mondes musicaux.

A Paris le 22 mars 2017.

Thierry Duval, Président.

COLLECTIF RPM
C/O LE MILA
2 RUE ANDRE MESSENGER
75018 PARIS
SIRET 493 903 280 00011
APE 9499Z

Le Collectif RPM 46 rue de Mareil, 78100 St Germain En Laye.
Siret : 493 903 280 00011 – APE : 94 99 Z